



Enlèvement différé d'un article acheté

Par **vallica**, le **12/01/2009** à **22:37**

Bonjour à tous,

Voilà j'ai acheté un lit chez Conforama mais je ne pouvais l'emporter que 3 semaines après l'achat. Le vendeur me dit aucun souci, payez l'acompte maintenant et de toute façon on vous garde le lit un mois au dépôt.

Alors moi pour le jour de mon déménagement (jeudi prochain) j'ai loué un camion et je comptais en profiter pour passer prendre mon lit chez Conforama. J'appelle tout de même 2 jours avant (ce matin) pour prévenir que je viendrais chercher le lit dans 2 jours et là on me dit qu'il n'apparaît plus en stock, bref il aurait été vendu à quelqu'un d'autre !!!

Je n'en sais pas plus pour l'instant, on m'a demandé de passer demain.

Savez-vous quels recours je peux avoir ?

Car si il l'ont vendu à quelqu'un d'autre j'aurais 3 préjudices:

- 1) je perds la super promo qu'il y avait au moment où je l'ai acheté
- 2) je perds le fait que j'ai loué un fourgon pour déménager, et que je devrais en relouer un pour aller chercher le lit ultérieurement,
- 3) je suis privé de lit alors que j'avais prévu d'y dormir (très embêtant quand on emménage !!)

Merci d'avance pour vos réponses.